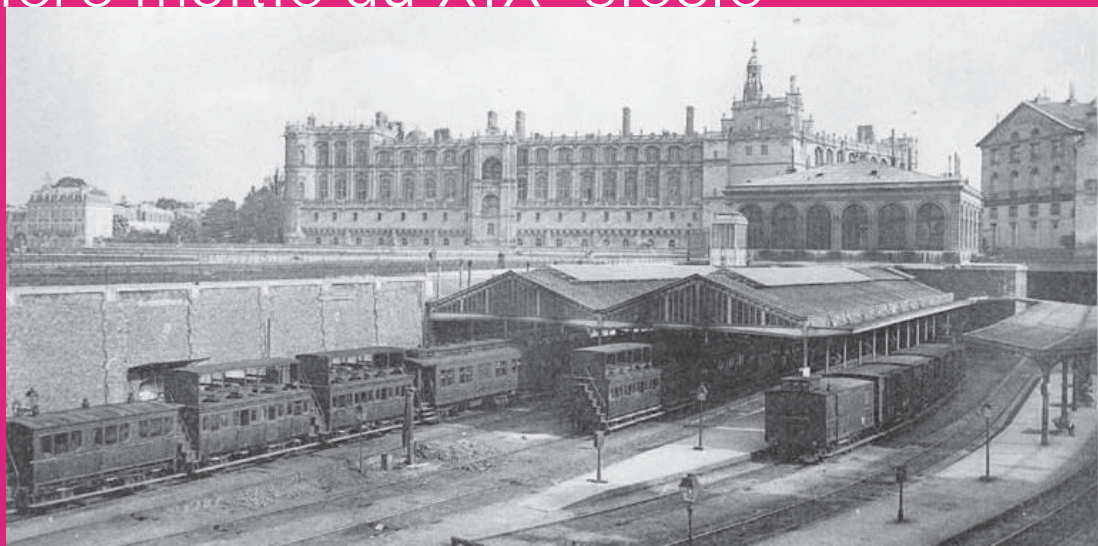


# L'urbanisme à Saint-Germain-en-Laye dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle



la Région



# L'urbanisme à Saint-Germain-en-Laye dans la première moitié du XIXe siècle<sup>1</sup>

**Auteur** : Roselyne Bussière

## Sommaire

**A la fin du XVIIIe siècle :**  
**une ville en quête d'embellissements** ..... p. 03

**Au cœur de la ville : la gestion de l'existant** ..... p. 06

**Saint-Germain-en-Laye les nouveaux projets :**  
**chemin de fer et lotissements** ..... p. 07

**Communication publiée dans les actes du colloque** *Les villes françaises dans la première moitié du 19<sup>e</sup> siècle*,  
organisé par l'Ecole d'architecture de Paris-Belleville, IPRAUS, 2006

---

<sup>1</sup> Cette communication est issue de l'inventaire topographique réalisé par le service de l'Inventaire de la Direction régionale des affaires culturelles de 1994 à 1998. Cette étude ne portait pas à proprement parler sur l'urbanisme mais sur l'habitat et les édifices publics mais l'évolution de la ville était une donnée incontournable de cette réflexion.

## Introduction

Ville royale, dans laquelle naquit Louis XIV et où mourut Thiers, Saint-Germain-en-Laye a connu très tôt une renommée nationale voire internationale lorsqu'elle accueillit les Stuarts chassés d'Angleterre par la Révolution de 1688. Son site doit ses qualités à la présence d'un coteau dominant la Seine qui a été l'objet d'un aménagement spectaculaire par Le Nôtre avec la construction de la Grande Terrasse (1669-1674), mais aussi à la forêt, vestige du grand massif forestier des Carnutes<sup>2</sup> qui occupe toute la partie nord de la ville.

Cet emplacement, très favorable, a attiré les rois de France dès les premiers capétiens : Robert-le-Pieux aimait à y chasser et François Ier y fera construire à partir de 1537 le château qui est un point fort du développement de la ville. On ne peut évoquer Saint-Germain sans citer deux autres événements importants de son histoire : tout d'abord la naissance et plus encore les séjours de Louis XIV jusqu'à sa décision de faire de Versailles le siège du gouvernement en 1682 et deux siècles plus tard l'arrivée en 1835 de la première ligne française de chemin de fer pour voyageurs qui s'est appelée ligne de Saint-Germain bien que s'arrêtant alors au Pecq.

Cette ville, marquée par un passé prestigieux, a commencé dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle une politique d'embellissements qu'elle ne mènera à terme que sous la Restauration. Par ailleurs, des aménagements plus ambitieux sont entrepris à partir de 1835 et surtout de 1846, date de l'arrivée du chemin de fer dans la ville même.

## A la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle : une ville en quête d'embellissements

Un plan de la ville qui date des années 1770-1780 (A.N.)<sup>3</sup> permet de voir à la fois quel est l'héritage et quelles sont les perspectives de développement de la ville.



Plan de Saint-Germain vers 1770-1780, A.N.F 14 10264 Dossier 22 n°1, Repr. Inv. J-B. Vialles, © ADAGP

## L'héritage :

De son passé historique, Saint-Germain a hérité d'un labyrinthe de rues étroites au tracé tortueux dont une grande partie subsiste toujours dans le centre ville et d'un parcellaire laniéré. Le cadastre napoléonien qui a été, avec le cadastre actuel, le document de base de notre travail de



La cour Larcher, Phot. Inv. C.Décamps, © ADAGP

<sup>2</sup> R. Berthon, La forêt de Saint-Germain-en-Laye, Paris : Cidap, 1957, p. 8

<sup>3</sup> A.N., F 14 10264 Dossier 22 n°1



6 rue de Paris, le passage d'allée conduisant de la rue à la cour avec l'escalier. Phot. Inv. C.Décamps, © ADAGP

repérage permet d'illustrer ces deux aspects : on y voit des parcelles dont la largeur ne dépasse parfois pas 4 mètres et des passages très étroits nommés cours, la cour des Lions d'argent, la cour des Syrènes, la cour Larcher qui conduisait à un hôtel-Dieu fondé en 1225.

Ce parcellaire a induit un habitat spécifique dont on trouve description dans les procès-verbaux d'experts de la Série U des archives départementales et surtout qui est encore visible sur place. Par exemple la maison 6, rue de Paris a conservé sa distribution d'origine avec un long « passage d'allée » conduisant à la montée d'escalier placée à l'arrière.

On retrouve ces caractères dans tout le centre ancien, autour du château, de l'église, et de la place du Vieux Marché.

## Les possibilités

Mais le plan des Archives nationales montre aussi que la ville disposait d'espaces moins densément occupés laissant des possibilités d'aménagements ultérieurs.

L'ensemble castral tout d'abord qui comprenait deux châteaux, le Château vieux (agrandi pour Louis XIV par Jules Hardouin-Mansart) et le Château neuf dont les terrasses descendaient jusqu'à la Seine. Depuis le départ de la cour pour Versailles en 1682, le Château vieux est plus ou moins abandonné et lorsque les Stuarts en exil arrivent en 1689 le mauvais état des lieux est attesté par les réparations réalisées : serrures à dérouiller, menuiseries à réparer, vitres cassées...<sup>4</sup>. Cette décrépitude est confirmée en 1751 et en 1793. De même, le Château neuf et ses terrasses sont pendant plus d'un siècle à l'état d'abandon. A tel point qu'en 1777 Louis XVI qui l'accorde à son frère, le comte d'Artois, lui octroie aussi une gratification de 600 000 livres pour les réparations. En fait, le futur Charles X et son architecte Bélanger décidèrent de détruire entièrement le château et de le reconstruire plus près du coteau<sup>5</sup> et ils entreprirent donc le remblaiement des galeries des terrasses<sup>6</sup>. Du fait de cet abandon relatif tous les communs liés à la présence royale, chenil, écuries, orangerie...et au fonctionnement de l'Etat chancellerie, surintendance...sont devenus disponibles. Certains seront détruits, comme le grand commun, d'autres réaffectés comme l'hôtel du Maine.

En périphérie la ville dispose d'une ceinture de grands hôtels seigneuriaux, soit au sud sur le rebord du coteau le long de l'ancienne rue des Ursulines, soit au nord, en lisière de la forêt avec l'hôtel de Noailles qui en 1766 a été réaménagé et dont l'entrée a été installée en face du parc du château. Telle est l'image de la ville lors de l'avènement de Louis XVI : un noyau ancien où se côtoient hôtels particuliers et maisons de rapport et une ceinture de châteaux et d'hôtels dotés de vastes parcs.

## Les embellissements de la fin du XVIIIe : de grandes ambitions inachevées

Dans cette ville peut-être un peu tournée vers son passé et qui s'est mal remise du départ de la cour (comme plusieurs textes l'attestent, notamment la supplique des officiers de la prévôté « sur le triste état de la ville après le départ du roi » en 1694<sup>7</sup>), les embellissements commencent dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle mais ne seront menés à terme que sous la Restauration. Il s'agit,

<sup>4</sup> E. T. Corp, Sanson J., *La cour des Stuarts à Saint-Germain-en-Laye au temps de Louis XIV*, Paris : Rmn, 1992, Exposition Saint-Germain-en-Laye, Musée des Antiquités nationales, p.94

<sup>5</sup> Les plans de ce projet sont conservés aux AN, versement de l'Architecture 25 n° 81

<sup>6</sup> R. Bussière, *Saint-Germain-en-Laye, 1800-1940, le passé recomposé*, Images du patrimoine n° 159, sous la direction de D. Hervier, Paris, APPIF, 1997, p.32

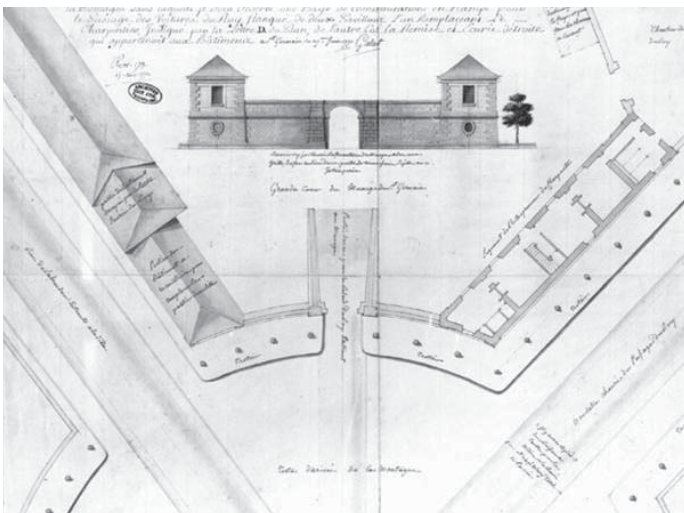
<sup>7</sup> AD , Yvelines, B 350 1

par ordre chronologique, d'une place à fonction politico-religieuse, (la place du château), d'une entrée monumentale, la place Royale, et d'une place à vocation commerciale (place du nouveau marché).

### **La destruction partielle du grand commun :**

Lorsque la reconstruction d'une nouvelle église paroissiale plus grande fut envisagée en 1765, il fut décidé de la développer du côté du château et donc une partie du grand commun fut détruite à ce moment là. Alors qu'auparavant l'église, adossée à ce bâtiment était correctement orientée mais tournait le dos au château, on décide de ne plus respecter cette orientation et de la placer face à celui-ci, ce qui donne à l'espace dégagé une qualité architecturale beaucoup plus grande. Désormais la place du château n'est plus un espace clos coupé de la ville mais ouvert sur celle-ci. La pose de la première pierre par le duc d'Ayen au nom du roi intervint en 1766 et le chœur et un tiers de la nef de l'ancienne église furent détruits pour faire place au porche. Mais le projet de l'architecte Potain était particulièrement dispendieux et ne fut que partiellement réalisé, si bien que les habitants de Saint-Germain durent insister auprès du roi pour que l'église fut achevée : un nouveau projet moins ambitieux fut élaboré mais en 1790 les travaux furent interrompus<sup>8</sup>.

### **L'aménagement de la place Royale :**



La place Royale : projet d'aménagement, Repro. Inv. Décamp, ©ADAGP

Elle se trouve à l'entrée de la ville, sur un nouveau chemin du roi aménagé par Galant pour « gagner la forêt sans passer par la ville »<sup>9</sup>. Son allure strictement symétrique sur le papier, son caractère ouvert la situent dans la mouvance des grandes places aménagées à la même époque dans l'ouest parisien<sup>10</sup>. Galant avait envisagé de lui donner une allure monumentale comme le montre son projet pour l'entrée du manège avec deux pavillons flanquant la porte en rampe pour le passage des voitures. Le dessin de cette place n'est pas sans poser problème : elle paraît surdimensionnée à l'échelle de la ville (mais pas à l'aune du parc royal où elle fait écho aux cercles de l'actuel rosarium, à l'entrée de la Grande Terrasse, et du Grand Parterre. Paradoxalement, cette entrée royale sert à éviter la ville ! C'est une entrée royale au sens propre puisque la grille d'accès au domaine se trouvait juste à l'entrée de la rue d'accès au parterre. Les plans du début du XIXe siècle attestent que les projets monumentaux de Galant ne furent pas réalisés.

### **L'aménagement de la place du Marché neuf :**



Le réservoir et l'ancienne halle aux grains tous deux détruits, Carte postale. Musée de l'Ile-de-France, Repro. Inv. Vialles, © ADAGP

Il a commencé en 1770 avec la construction d'une Halle aux grains dont on voit l'emprise sur le cadastre napoléonien et que l'on aperçoit sur une carte postale du début du 20e siècle avant qu'elle ne soit détruite et remplacée par la Poste.

<sup>8</sup> Ibidem p.12

<sup>9</sup> C'est la formule qui est inscrite directement sur le plan

<sup>10</sup> M. Darin, « Héritages », in *Places de Paris, XIXe XXe siècles*, Paris : A.A.V.P., 2003, p. 37

Ce bâtiment avait, comme on peut le voir, une façade ordonnée de cinq travées avec des ouvertures en plein cintre. En même temps, il a été décidé de déplacer le cimetière à l'extérieur de la ville sur un terrain pris sur la forêt (qui s'appelle maintenant l'ancien cimetière) et d'aménager une place. Les constructions à venir doivent respecter un règlement connu par une adjudication du 11 prairial an II : « lesdits bâtiments seront construits d'un rez-de-chaussée composé de dix-huit arcades...le premier étage aura 9 pieds sous plancher.. les appuis en pierre soutenus de consoles en plâtre et deux barres d'appuy en fer à chaque croisée ; le second étage aura 8 pieds et demi de haut sous plancher.. les acquéreurs seront tenus de mettre les lucarnes du comble à l'aplomb des trumeaux». En 1820, comme le montre le cadastre napoléonien, tout n'est pas construit : le front bâti n'est pas continu.

Lorsqu'éclate la Révolution, les grands chantiers ouverts précédemment ne sont pas achevés et ils restent figés jusque sous la Restauration.

## Au cœur de la ville : la gestion de l'existant

Après les troubles de la Révolution qui ont entraîné quelques destructions dans la ville, comme celle du couvent des Récollets vendu en 1797 à un entrepreneur parisien et loti par lui<sup>11</sup>, la ville se retrouve avec ses chantiers inachevés.

### *La mise en valeur de la place du château :*

Désormais le château n'abrite plus d'hôtes royaux mais une école de cavalerie (en attendant de devenir pénitencier en 1836 puis musée des Antiquités nationales). Sur la place, l'église reste encore inachevée, les travaux sont repris et l'église est consacrée en 1827. Son portique à fronton se dresse, monumental, face au Château vieux. Mais les efforts s'arrêtent là : point de tentative de régularisation de cette place dont le dessin reste très irrégulier. Les efforts d'embellissement se focalisent en fait sur la place du Marché neuf.

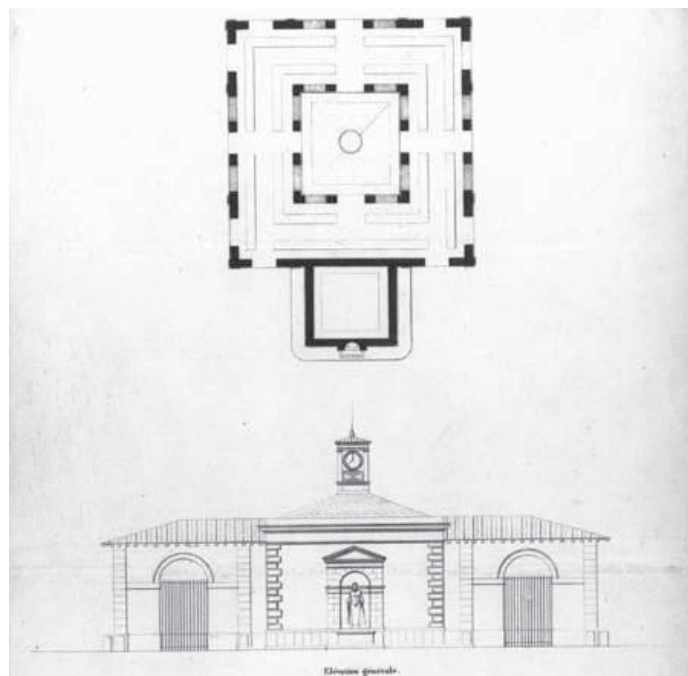
### *La place du Marché neuf :*

Nous avons vu que l'aménagement de la place était loin d'être achevé vers 1820. Les maisons à arcades répon-



La place du Marché neuf : les arcades, Phot. Inv. C.Décamps, © ADAGP

daient à la halle aux grains. Entre les deux se trouvait une fontaine, bâtiment carré dont l'existence est attestée sur des plans de la seconde moitié du XVIIIe siècle. Contre cette fontaine, l'architecte Hippolyte Durand construisit en 1832 le marché couvert, petit édifice de plan centré disposé autour d'une cour ouverte qui ne devait en rien



Le réservoir et l'ancien marché couvert construit par l'architecte Hippolyte Durand en 1832, B.M. Saint-Germain-en-Laye, Repro. Inv. Décamps, © ADAGP

<sup>11</sup> R. Bussière, « le couvent des Récollets à Saint-Germain-en-Laye », in *Mémoires de la Fédération des Sociétés historiques et Archéologiques de Paris et de l'Île-de-France*, Tome 48, 1997, p. 273-282

déparer l'ordonnancement de la place. Mais il fut par la suite surélevé et sa cour couverte d'un comble en charpente métallique et l'idée originelle fut perdue (il sera détruit en 1886). Cette tentative d'aménagement d'une place ordonnancée n'a donc pas été menée jusqu'au bout et les photographies actuelles l'attestent grandement.

### **La place Royale :**

Les divers bâtiments qui sont construits autour de la place (quartier de Gramont, Manège royal, quartier de Luxembourg) ne respectent pas l'esprit d'ordonnancement qu'avait inauguré son créateur. Ils sont le témoignage de la difficulté de construire autour d'une place de plan circulaire. En effet, aucun de ces bâtiments ne tient compte de cette circularité : par exemple, le manège royal construit en 1816 est placé en retrait de la place, le long de la rue qui descend vers Le Pecq.

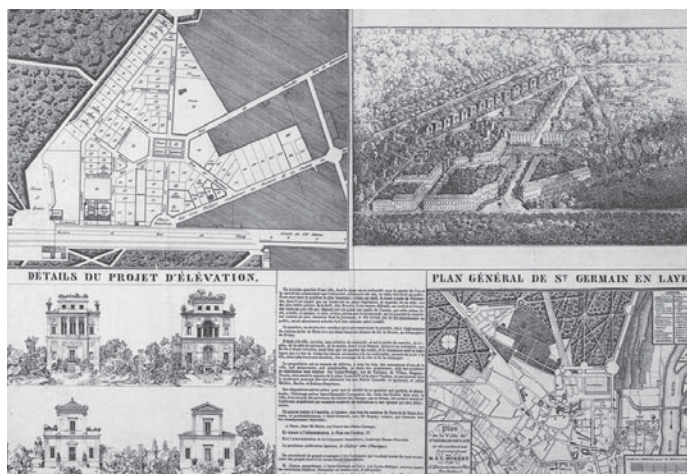
### **Le plan d'alignement :**

Toutes les réalisations que nous venons de citer montrent le caractère modeste des aménagements urbains de cette époque. Il est en de même des divers plans d'alignement qui se succèdent. En 1826 une délibération du conseil municipal en décida le principe et un premier plan fut adopté en 1835 : les alignements décidés sont relativement modérés conformément à l'esprit qui avait été donné à ce plan « *non pas un alignement rigoureux qui aurait l'inconvénient de menacer trop de propriétés pour de minimes rectifications mais un alignement raisonnablement calculé pour donner aux rues l'espace utile à la circulation et à l'assainissement...*<sup>12</sup> ». Circulation et assainissement tels sont les deux mots qui président à ce projet qui ne sera approuvé par ordonnance royale qu'en 1841 et, somme toute, les modifications restent très modérées :



La rue d'Alsace qui coupe en deux l'ancien hôtel de Noailles, Phot. Inv. C. Décamps, © ADAGP

<sup>12</sup> R. Bussière, *Saint-Germain-en-Laye, 1800-1940, le passé recomposé*, Images du patrimoine n° 159, sous la direction de D. Hervier, Paris, APPIF, 1997, p.39



Le lotissement Louis XIV : plan général, BnF, Estampes, Topo Va 78 c fol. t.1 B 8473

aucun bouleversement du tissu urbain n'est envisagé.

Ce plan est à l'image de cette première phase d'aménagement de la ville au XIXe siècle : des projets d'embellissement, pour une grande part hérités de l'Ancien Régime, plutôt modestes et ne transformant pas radicalement le paysage urbain.

## Saint-Germain-en-Laye les nouveaux projets : chemin de fer et lotissements

Au contraire, sous la Monarchie de Juillet, la volonté - ou les besoins d'aménagement sont plus forts - et plusieurs chantiers sont ouverts qui dénaturent ou font disparaître des éléments importants du patrimoine saint-germanoïse.

### *Tout d'abord l'hôtel de Noailles :*

La propriété, avec l'hôtel construit par Jules Hardouin Mansart avait été vendue en plusieurs lots comme bien d'émigré pendant la Terreur puis remembrée par un ancien bonnetier nommé Bézuchet. Après sa mort en 1833, elle est partagée entre les héritiers et lotie, et comme le lotissement nécessitait le percement de rues nouvelles, on n'hésita pas à couper l'hôtel en deux par une rue traversant l'ancien salon.

De part et d'autre de la rue de belles maisons sont

aménagées dans ce qui reste des bâtiments. Le parc est lui aussi divisé et parmi ces lotissements on trouve celui du quartier Louis XIV, tout au fond de l'ancien parc de l'hôtel de Noailles. C'était un projet ambitieux de plus de cent lots avec un programme mixte d'immeubles aux façades curvilignes et de maisons, le tout dans un environnement paysager très présent. Les façades des villas projetées sont très proches de ce qui était proposé à la même époque dans la « colonie » de Maisons-Laffitte<sup>13</sup>. Ce projet urbain d'initiative privée est très clairement lié à l'arrivée du chemin de fer au Pecq en 1835. Outre l'argument du bon air qui est de mise quelques années après l'épidémie de choléra, l'affiche de mise en vente prône en effet la proximité du chemin de fer : le quartier est à vingt minutes du chemin de fer de Paris et une demi-heure de celui de Rouen depuis le débarcadère de Poissy.

### *La cité Médicis :*

Avec le projet de la cité Médicis, c'est le Boulingrin de l'ancien parc du château qui disparaît. Sa date de fondation se situe autour de 1832 et le principe est la mixité des



La cité Médicis, Phot. Inv. C.Décamps, © ADAGP

<sup>13</sup> Voir la communication de Sophie Cueille





La gare (aujourd'hui détruite) et le château en 1953, Phot. Henrard, collection Inventaire Île-de-France

bâtiments (maisons mitoyennes et immeubles) distribués autour d'un square central, à l'instar de ce qui se passe en Angleterre. Le plus ancien plan retrouvé date de 1846 et a été réalisé à la suite de sa mise en vente. Il s'agit d'un procès-verbal d'experts qui montre que peu de maisons ont été érigées à cette date : sur 11 lots, seuls 6 sont achevés, 4 sont élevés jusqu'à la charpente et 1 n'en est qu'au niveau des caves. Malgré sa position centrale, ce lotissement n'a que peu de succès et certaines constructions ne seront réalisées qu'au début du 20<sup>e</sup> siècle<sup>14</sup>.

### **La gare de la ligne Paris-Saint-Germain :**

En 1846 l'arrivée du chemin de fer à Saint-Germain, grâce à la mise en place du chemin de fer atmosphérique qui permet de franchir la pente du coteau, entraîne de grandes modifications sur la place du château.

C'est une opération d'urbanisme plutôt drastique elle aussi, puisque la voie de chemin de fer coupe l'ancien jardin de Le Nôtre d'une tranchée très profonde et large (en échange le roi Louis-Philippe, pour calmer les habitants mécontents, leur offre l'aménagement du jardin anglais entre la ligne de chemin de fer et le parterre du château) et que la gare est placée devant le château, à la place du grand parterre.

Des bouleversements sont apportés par ces aménagements. La place du château devenue un espace tout à fait vital pour la ville reste bordée de bâtiments très hétérogènes : le château avec ses pavillons ajoutés par Hardouin-Mansart, la gare, le reste du grand commun, l'hôtel de ville, ancien hôtel de la Rochefoucault transformé et agrandi, l'église et des hôtels alignés sur rue du XVIII<sup>e</sup> siècle. La gare et le bâtiment qui la juxte ont été détruits au XX<sup>e</sup> siècle.

<sup>14</sup> Par exemple le 4, cité Médicis construit par les architectes Jandelle et Hommet.

## Conclusion

Ainsi, les aménagements réalisés à Saint-Germain-en-Laye dans la première moitié du XIXe siècle ont nettement connu deux phases : la première, respectueuse du passé, qui reste dans la lignée des embellissements commencés

au XVIIIe siècle, la seconde, plus iconoclaste qui n'hésite pas à dénaturer des lieux prestigieux comme l'hôtel de Noailles. Malgré tout, les bouleversements n'ont pas été très importants et le tissu urbain actuel du centre ville reste encore très marqué par les siècles antérieurs. La croissance de la ville s'est faite à la périphérie, au détriment de la forêt et des terres agricoles.



**Conseil régional d'Île-de-France**

Unité société - Direction Culture-Tourisme-Sport-Loisirs  
Service Patrimoines et Inventaire  
115, rue du Bac - 75007 Paris  
Tél. 01 53 85 59 93 / [www.iledefrance.fr/patrimoines-inventaire](http://www.iledefrance.fr/patrimoines-inventaire)